L'Anarcho-Syndicaliste n°10
novembre 1976
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

EN ESPAGNE, LA C.N.T. REFUSE LE CONSENSUS...

La période de transition, avec ses confusions, ses contradictions, se poursuit en Espagne. Dans le même temps où la presse informe largement des événements politiques et sociaux, où les organisations de travailleurs peuvent tenir de nombreuses réunions, où leurs organes d'expression circulent, des militants sont encore emprisonnés, la police réprime sévèrement certaines manifestations, et les franquistes intransigeants multiplient les pressions pour que l'inévitable démocratisation de l'Espagne soit la plus limitée possible quant aux libertés qu'elle entraînera, et que de toutes façons, elle soit repoussée le plus tard possible.

La situation économique s'aggrave. L'inflation se poursuit à un rythme accéléré, le chômage augmente: la crise mondiale a évidemment ses répercussions aussi en Espagne, et là comme ailleurs, la classe ouvrière est invitée à la pause sociale.

C'est dans ces conditions extrêmement difficiles que le mouvement ouvrier, et en premier lieu les syndicats, se reconstituent.

Vers un Epinay espagnol?

Dans ce domaine, les choses sont étrangement semblables à ce que nous connaissons à peu près partout, et les mêmes thèses sont défendues par les mêmes courants: qu'il s'agisse de l'indépendance du syndicat, par rapport aux partis et à l'Etat, du rôle et de la finalité du syndicalisme, de la définition des revendications immédiates ou des perspectives à plus long terme pour une véritagle transformation sociale, ces préoccupations permanentes des militants ouvriers, sont à l'ordre du jour de toutes les réunions et assemblées ouvrières, plus particulièrement dans les deux centrales syndicales traditionnelles d'Espagne: la C.N.T. et l'U.G.T.

Parce que nous sommes anarcho-syndicalistes, nous accordons évidemment beaucoup plus d'attention aux efforts extraordinaires des camarades qui reconstruisent la C.N.T. Les contacts et entrevues que nous avons eus avec eux nous laissent bien augurer de l'avenir. Nous n'en négligeons par pour autant ce qui se passe dans l'U.G.T., car s'il semble acquis que les différents courants socialistes tendent à la réunification dans un seul parti, un parti de style nouveau (comme à Epinay?) cela n'ira pas sans poser quelques problèmes au sein de l'U.G.T.

Pour en revenir à la C.N.T., il est certain aussi que toutes les questions ne sont pas réglées, et que dans quelques secteurs de cette organisation, existe une certaine confusion quant au mode d'organisation à adopter, aux objectifs à définir.

Bas les pattes sur la C.N.T.

C'est du moins la constatation que nous avons pu faire récemment en assistant à une importante assemblée de militants en Catalogne. Tout ceux qui connaissent bien l'UAS, savent à quel point nous refusons de donner des leçons ! Mais il s'agit de l'anarcho-syndicalisme et de la classe ouvrière et nous nous considérons directement concernés par ce qui se passe en Espagne. Il s'agit donc d'une opinion, que nous exprimons librement.

A notre avis, nos camarades devront préciser avec plus de clarté ce qu'ils entendent par «autogestion» et «contrôle ouvrier». Trop de confusion, de tentative de récupération existent sur ces problèmes fondamentaux, qui exigent que les anarcho-syndicalistes soient le plus clair possible.

Dans le texte que nous publions ci-après, nos camarades définissent avec précision plusieurs données fondamentales avec lesquelles nous sommes totalement d'accord: indépendance totale, refus de toute compromission avec le gouvernement actuel, rejet de l'arbitrage obligatoire et rappel de ce qu'est l'action directe, refus du pacte social, et permanence de la lutte revendicative.

La C.N.T. est la seule organisation syndicale d'Espagne qui, pour l'instant, a affirmé avec autant de clarté une position de classe.

Quant aux positions sur «l'autogestion» et le «contrôle ouvrier», nous sommes convaincus que nos amis nous rassureront rapidement: si par autogestion on veut dire la gestion ouvrière après l'expropriation capitaliste et l'abolition de l'Etat, la chose mérite certes discussion! Mais que nos camarades nous permettent de rappeler qu'ils sont nombreux ceux qui, de parti socialiste en démocrates chrétiens, de carlistes en phalangistes repentis, emploient l'expression «autogestion» pour tout autre chose. En France, nous savons bien ce qu'il faut penser des «autogestionnaires» de la C.F.D.T. qui prétendent réaliser le socialisme et la liberté ... grâce à l'exercice du pouvoir d'Etat dans le cadre d'un gouvernement de l'Union de la Gauche!

Nous aurons aussi à examiner de plus près la notion de «contrôle ouvrier», car la frontière nous semble bien étroite entre un «contrôle ouvrier» de l'entreprise capitaliste, et la participation, plus ou moins importante à la gestion de celle-ci.

Mais nous sommes convaincus que la C.N.T. de 1976, authentique continuatrice de celle de 1911 et de 1936, surmontera toutes ces difficultés, et saura rappeler à la classe ouvrière internationale, que la seule révolution sociale véritable se réalisa en Espagne en 1936-39, par la socialisation et la collectivisation des moyens de production et d'échange, contre le capital et contre l'Etat.

J. SALAMERO.

CONSENSUS... QUEL CONSENSUS?

Hier, Union Nationale ou Union Sacrée, aujourd'hui consensus ou compromis historique, les mots changent, les réalités demeurent.

Fronts populaires, Front des Français, Union Populaire. Aujourd'hui programme commun de l'Union de la Gauche avec, en prime, la planification démocratique... décidément, depuis 1914 qui marque la faillite de la 2ème Internationale, les appareils qui contrôlent le mouvement ouvrier ne font preuve d'imagination (et encore!) qu'en matière de vocabulaire, leur politique demeurant, quant à elle, d'une affiligeante banalité.

On pourrait la caractériser de la façon suivante:

Abandon pur et simple de l'internationalisme ouvrier, qui implique le renoncement à une politique fondée sur les réalités de la lutte des classes au profit d'un alignement sur les objectifs des Etats bourgeois du monde capitaliste ou sur ceux des bureaucraties des états dits socialistes. Au nom de la coexistence pacifique, la répression contre la classe ouvrière de l'Allemagne de l'Est, de la Hongrie ou de la Tchécoslovaquie est justifiée ou acceptée au même titre que celle organisée dans les pays capitalistes, y compris, lorsqu'elle prend la forme brutale du fascisme.

On peut constater que le «consensus» ou, plus prosaïquement l’ACCORD se fait toujours sur le dos de la classe ouvrière. Rappelons quelques exemples historiques:

1918 en Allemagne... début d'un «consensus» fondé sur les «communautés du travail» et un an plus tard c'est l'assassinat de Karl Liebnecht et de Rosa Luxembourg, prélude à l'écrasement du prolétariat allemand.

1936 en France... Le Front Populaire impose un «consensus» fondé sur la «pause» et la «non intervention» en Espagne, conséquence: écrasement de la révolution espagnole et instauration de la dictature cléricalo-fasciste de Franco. Pendant quarante ans la classe ouvrière espagnole, nos camarades anarcho-syndicalistes de la C.N.T. vont payer de leur liberté, de leur sang et de leur vie, le prix de ce «consensus».

Quelques années plus tard, en France, ce sera la «Révolution Nationale» de Vichy. Pendant quatre ans, les porteurs de francisques vont livrer au «bras séculier», c'est-à-dire à la gestapo des milliers d'opposants et, comble d'infamie, iront jusqu'à s'associer à la folie raciste du IIIème Reich en livrant des juifs, par dizaines de milliers, aux camps d'extermination nationaux-socialistes.

Plus récemment, au Chili, on a pu également voir où conduisait la politique «d'Union Populaire». Allende était, lui aussi, à la recherche d'un impossible «consensus» et, qu'il ait été lui-même la première victime de sa politique, ne saurait nous faire oublier le prix payé par la classe ouvrière chilienne.

On pourrait espérer que les leçons de l'histoire seraient comprises au moins par ceux-là même qui en furent les pitoyables victimes. Hélas! il n'en est rien et les anarcho-syndicalistes doivent, une fois de plus, dénoncer inlassablement les idéologies au nom desquelles on entraîne la classe ouvrière vers de nouvelles défaites.

Bien entendu, et, fort heureusement, les anarcho-syndicalistes ne sont pas les seuls à mesurer les dangers du «consensus» qui nous est aujourd'hui proposé.

Il existe, à la C.G.T.-F.O., à la C.G.T. ou à la F.E.N. des militants ouvriers qui, même s'ils nourrissent des illusions sur la portée d'une expérience de «gauche» n'en pensent pas moins qu'il serait nécessaire (même en cas de victoire parlementaire de l'Union de la gauche) de sauvegarder l'indépendance du mouvement syndical qui demeurerait, en tout état de cause, le meilleur garant des libertés démocratiques.

Dans ces conditions, il est clair que devant l'ampleur des dangers qui nous menacent, ceux des anarcho-syndicalistes qui entendent demeurer fidèles aux enseignements de Fernand Pelloutier ne doivent faire preuve d'aucun sectarisme et joindre leurs efforts à tous ceux qui, quelles que soient, par ailleurs, les idéologies dans lesquelles ils croient se reconnaître, demeurent partisans de l'indépendance du mouvement syndical.

Les organisations ouvrières enjeu de la lutte des classes

Nous savons maintenant que les organisations ouvrières, elles-mêmes, peuvent devenir un enjeu de la lutte des classes.

Par exemple, et quoiqu'on puisse penser de la vieille social-démocratie européenne, l'O.P.A. réussite, par F. Mitterand et les tenants du catholicisme social, sur la vieille S.F.I.O. ne s'est pas traduite par un seul changement de titre.

Il existe entre l'ex-*«Section Française de l'Internationale Ouvrière»* et le nouveau *«Parti Socialiste»* un changement de nature.

Nous avons caractérisé la politique menée, en son temps, par Léon Blum et ses amis, encore faut-il préciser qu'eux, au moins, ne prétendaient pas instaurer le socialisme en EXERÇANT le pouvoir dans le cadre d'un Etat bourgeois et, chacun connaît le fameux distingo établi par Léon Blum entre EXERCICE et CONQUETE du pouvoir!

Aujourd'hui, les choses ont changé et Mitterand et ses amis, comme naguère Marcel Déat, prétendent aller au socialisme sans toucher au régime de la propriété privée des moyens de production et à son état, mieux, ils affirment même vouloir respecter... la constitution gaulliste!

Bien entendu, le P.C.F. défend les mêmes positions, mais nous savons depuis déjà longtemps que les staliniens ont définitivement oublié les leçons de 1917.

Les militants s'interrogent

Sur le plan syndical, les choses sont moins simples. Georges Séguy. Secrétaire général, stalinien de la C.G.T. applique les consignes de son parti. Cela ne veut pas dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes à la C.G.T. et il y a certainement au sein même de la fraction stalinienne qui dirige la C.G.T., des militants qui s'interrogent. L'attitude du P.C. italien soutenant sans vergogne le plan Andréotti qui est, en plus à droite, la réplique du plan Barre, amène, n'en doutons pas, nombre de militants C.G.T. à se poser des questions.

Nous avons le devoir d'engager le dialogue avec eux.

Les dirigeants de la F.E.N., après avoir, pendant un temps, soutenu des positions très proches de celles du Bureau Confédéral de la C.G.T.-F.O., ont pris le virage en direction de l'*Union de la Gauche*. Son Secrétaire général utilise maintenant, à tout propos et hors de propos, le jargon à la mode chez nos futurs ministres (ou chez ceux qui se considèrent comme tels!).

Dans *«l'Enseignement Public»* du 29 octobre 1976, André Henry écrit:

Le plan Barre est d'esprit conservateur et... si timoré et, avec un clin d'oeil aux staliniens, il ajoute:
«On a changé, non pas de cap, mais de capitaine. Un capitaine qui n'a pas le pouvoir de s'attaquer aux causes profondes des inégalités de notre société».

Pauvre M. Barre, ainsi réduit à l'impuissance et incapable de s'attaquer *«aux inégalités de notre société»*!

Lutte contre les inégalités et politique des revenus

Il faut être clair, la «lutte contre les inégalités» n'est rien d'autre que l'alibi à la politique des revenus.

Rappelons que la politique des revenus appliquée aux salaires se traduit par la volonté de limiter l'augmentation de la masse salariale. C'est ce que tente de faire M. Barre.

Dans un tel système, les organisations ouvrières se voient interdire de revendiquer des augmentations de salaires susceptibles d'entraîner un dépassement de l'augmentation de la masse salariale dont le pourcentage a été préalablement établi (ce qui entraine de fait une remise en cause de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives).

Autrement dit, l'Etat fixe le montant de «l'enveloppe» à distribuer aux salariés. Il ne reste plus aux syndicats qu'à en répartir le contenu entre les différentes catégories de salariés, d'où nécessité de substituer au mot d'ordre «d'augmentation des salaires», celui de la «lutte contre les inégalités».

Georges Séguy, lui-même, amorce le virage et, le 4 novembre au cours d'une conférence de presse, après avoir déclaré: *«Mon propos... n'est pas de braquer les projecteurs de l'actualité sociale sur les salaires les plus élevés et de porter ainsi de l'eau au moulin de ceux qui prétendent que la source première de l'inégalité résiderait dans le niveau de rémunération des cadres supérieurs»*, il poursuit: *«Mon propos est d'attirer l'attention sur les salaires les plus bas, sur les 6 millions de travailleurs qui triment toute une vie pour moins de 2.000 F par mois et qui, après n'avoir connu que fatigue, privations et misère, arrivent à la retraite à l'heure de leur mort. C'est là qu'est l'injustice la plus accablante pour la société libérale avancée que préside M. Giscard d'Estaing. Il n'est pas mal que les Français qui ont les*

moyens de vivre confortablement réfléchissent à cette situation et contribuent à y porter remède».

Ce qui permet à *«L'Humanité»* de titrer:

SALAIRES: L'INJUSTICE CONCERNE LES TRAVAILLEURS QUI GAGNENT MOINS DE 2.000 F PAR MOIS,

et à Georges Séguy de rejoindre comme en Italie le camp des partisans de la politique des revenus qui, au nom de la lutte contre les inégalités, ne revalorisent que les salaires inférieurs à... 2.000 F par mois!

Unité... quelle unité?

Mais, le camarade André Henry avance une nouvelle idée en affirmant que: *«L'unité organique de tous les travailleurs dans une NOUVELLE CENTRALE DÉMOCRATIQUE est l'objectif premier de la F.E.N.»*.

Passons sur *«l'unité organique de tous les travailleurs»* pour souligner que André Henry ne semble pas envisager la RECONSTITUTION de l'unité syndicale mais l'unité organique dans une NOUVELLE centrale. Les responsables de la F.E.N. feraient bien de préciser leur pensée. Qu'entendent-ils par unité organique dans une nouvelle centrale. S'agit-il de reconstituer la vieille C.G.T. dont la F.E.N. était naguère une des Fédérations, ou ne s'agirait-il pas de réaliser l'unité organique entre la F.E.N., la C.F.D.T. et éventuellement la C.G.T.-F.O. afin de constituer cette fameuse «gauche non communiste» dont on nous rebat périodiquement les oreilles?

Et dans cette hypothèse, quelle serait la place et le rôle de la «nouvelle centrale»? Ne s'agirait-il pas comme l'écrit, avec une franchise méritoire, C. Germon, membre du Comité Directeur du P.S. de considérer que: *«La perspective de la victoire de la gauche oblige à en examiner dès maintenant les conséquences avec les grandes confédérations. S'il est exclu, en effet, de parler de consensus social face à un pouvoir réactionnaire, il est par contre indispensable de prévoir comment le gouvernement de gauche et les syndicats de travailleurs pourront, chacun à sa place mais en harmonie faire progresser la situation des salariés».*

Le programme commun est évidemment la base sur laquelle doit se dérouler cette réflexion; encore faut-il en préciser ensemble les conditions d'application.

Autrement dit, André Henry ne chercherait-il pas (lui aussi!) à tenir sa place dans la recherche de ce fameux «consensus social» fondé notamment sur les nécessités de la «lutte contre les inégalités» c'est-à-dire sur la tentative de mettre en place une politique des revenus que Bergeron et la C.G.T.-F.O. refusent obstinément.

Ambiguïtés à la C.G.T.-F.O.

Mais précisément, à la C.G.T.-F.O., certains camarades semblent eux aussi, tentés de s'inscrire dans un «consensus social».

L'attitude de la majorité confédérale, d'André Bergeron, qui s'obstinent à défendre, envers et contre tous, la «liberté de négocier» constitue un obstacle à toute mise en place d'une politique des revenus et il n'est pas exclu que dans divers milieux on se préoccupe des voies et moyens susceptibles de lever l'obstacle. Il n'est donc pas exclu que certains rêvent d'un «Epinay syndical». En tout cas, certains articles, voire même certaines déclarations à la commission exécutive confédérale ne sont pas sans rappeler étrangement les thèmes chers à l'Union de la Gauche unie (Unie à la droite!).

C'est ainsi, dans un article publié par l'hebdomadaire officiel de la C.G.T.-F.O., Claude Payement, Secrétaire de l'Union Départementale de la Région Parisienne se livre à une analyse qui gagnerait, certes, à être... précisée!

Claude Payement, après avoir caractérisé le 7 octobre comme «une pause», ce qui est pour le moins

discutable, découvre lui aussi le grand «débat sur les inégalités». Après avoir écrit: *«La réflexion des commentateurs et des syndicalistes a conduit à rouvrir le grand débat sur les inégalités. On ne le fermera pas de sitôt. L'idée de l'impôt sur la fortune acquise a cessé d'être, en peu de semaines, un gadget pour discours électoraux. Elle fera désormais son chemin»*, il traite à sa façon (qui ne semble pas être celle de Bergeron) de la politique contractuelle: *«La politique contractuelle n'est pas remise en cause dans son principe, mais risque de l'être dans son contenu. Il s'agit d'une stratégie syndicale, que Force Ouvrière a résolument privilégiée.. La discussion aujourd'hui porte sur ses limites. Connaissant mieux l'outil qu'elle constitue, nos militants, demain, en feront un usage plus efficace».*

Pour la clarté du débat, Claude Payement ferait bien de préciser sa pensée.

Quelles sont les limites (en dehors du rapport des forces) qu'il assigne à la politique contractuelle?

Quel usage (plus efficace!) pourrons-nous en faire demain?

Enfin, lorsqu'il écrit: *«Force Ouvrière est plus concerné que quiconque par le renouvellement éventuel des contrats. De par son engagement européen, elle est aussi fort bien placée pour contribuer à la mise en place de stratégies syndicales adaptées et aussi convergentes que possible dans tous les pays où naissent et fleurissent les plans anti-inflation. Après la Grande-Bretagne, l'Allemagne Fédérale et la France, voici que l'Italie, l'Espagne et d'autres mettent leur dispositif en place. Partout, les forces du syndicalisme libre vont être engagées»,* notre camarade Claude Payement devrait nous dire quelle *«stratégie adaptée et aussi convergente que possible»* il imagine entre les *«forces du syndicalisme libre»* dans les pays qu'il énumère et qui, tous, tentent d'enfermer l'action syndicale dans le carcan de la politique des revenus?

Mais il est vrai que dans l'article, par ailleurs fort bien fait, de notre camarade, le problème de la «politique des revenus» et celui du «consensus social» ne sont pas explicitement abordés.

A quelques mois du congrès confédéral, les ambiguïtés ne sont pas de mise, mieux vaut annoncer franchement la couleur... alors,

POUR OU CONTRE LA POLITIQUE DES REVENUS?

POUR OU CONTRE LE CONSENSUS?

Alexandre HEBERT.

DÉCLARATION DE LA C.N.T. D ESPAGNE

Répondant à l'invitation adressée à la C.N.T., le 27 août 1976, par un intermédiaire du ministre des relations syndicales qui désirait une entrevue avec notre organisation, le *Comité Régional du Centre* (Madrid) de la *Confédération Nationale du Travail* de laquelle il est porte-parole, a rejeté cette invitation car elle ne correspond pas aux orientations décidées par l'organisation. Cette position de la C.N.T. est la conséquence logique et directe de l'attitude et des résolutions de la Confédération. En conséquence, et tant que ces positions sont maintenues, la C.N.T. préfère manifester publiquement quelles sont ses positions sur les problèmes syndicaux et sociaux du moment, en s'adressant au pays et plus spécialement aux travailleurs.

LIBERTÉ SYNDICALE

Les raisons qui motiveront la C.N.T. pour se tenir à l'écart, d'abord de la *«Coordination démocratique»,*

et ensuite de la *«Coordination des organisations syndicales»*, sont fondées sur notre volonté d'être une organisation véritablement autonome du mouvement ouvrier, ne dépendant d'aucun groupe ou parti politique, ni de l'Etat. Ces raisons qui sont la caractéristique essentielle de notre organisation, sont valables pour justifier notre attitude d'aujourd'hui, il semble que les entrevues syndicales programmées par le ministre sont le prolongement des dialogues ouverts entre opposition politique et gouvernement. Nous considérons que notre champ d'activité n'est pas du domaine politico-étatique, mais que nous représentons des intérêts revendicatifs immédiats et finalistes des travailleurs, intérêts qui ne peuvent se subordonner à des opportunismes politiques d'aucune sorte. Nous croyons que la liberté syndicale ne dépend pas pour l'essentiel de commentaires ou conversations privées, mais qu'elle réclame de toute urgence l'application par le gouvernement de dispositions qui accorderaient aux organisations aujourd'hui encore illégales, le plein exercice de leurs droits et les garanties inhérentes à la liberté syndicale. Ce qui mettra fin au paradoxe consistant à ce que les instances gouvernementales dialoguent avec des organisations encore illégales, mais qui, elles, continueront d'exister quand n'existera plus l'actuel ministère des relations syndicales!

La première préoccupation de la C.N.T., en ces moments est donc la liberté syndicale.

Notre organisation qui a toujours agi sans médiateur dans la lutte contre l'exploitation, considère que la liberté syndicale suppose que les travailleurs puissent choisir librement, en ayant une connaissance approfondie du problème, le type de syndicalisme qu'ils préfèrent. Cela signifie également la dissolution des syndicats verticaux et la fin de 40 ans de corporatisme.

La dissolution du syndicalisme officiel implique une réflexion sérieuse concernant les biens accumulés pendant 40 ans par les cotisations obligatoires des travailleurs, ainsi que la restitution des biens appartenant aux organisations historiques: U.G.T. et C.N.T.

D'autre part, nous affirmons clairement que la C.N.T. n'acceptera aucun organisme de caractère étatique et corporatif, arbitre des conflits entre le capital et le travail, comme le *«Conseil économique et social»*, récemment mis en place par le gouvernement. Sur le terrain des conflits sociaux la C.N.T. entend appliquer sa conception de l'action directe, c'est-à-dire traiter avec la partie adverse, sans intermédiaires.

AUTOMNES CHAUDS

Par rapport à la conjoncture économique et sociale, et à l'annonce d'un «automne chaud», la C.N.T. n'accepte pas qu'en fonction des nécessités politiques opposition-gouvernement, «l'automne chaud» se transforme en «automne du compromis historique», sans que soit prise en compte l'opinion des travailleurs. De toutes façons, il n'est pas nécessaire de fabriquer artificiellement des «automnes chauds», puisque la société actuelle est une éternelle source d'automnes, d'hivers, de printemps «chauds», résultats de la dynamique propre aux relations capital-travail.

Personne ne peut prétendre freiner les travailleurs alors que l'inflation galopante annihile toutes les améliorations économiques momentanées, ce qui oblige les travailleurs à la vigilence permanente et à la lutte constante, tant que les pouvoirs publics seront incapables de contenir la hausse des prix, les spéculations des intermédiaires, les fuites de capitaux, permettant aux capitalistes de s'en sortir chaque fois qu'éclatent les contradictions du système, alors que les travailleurs en paient les conséquences intégralement. Mais l'analyse de cette situation nous entraînerait beaucoup plus loin que la rédaction de ce communiqué.

En tout état de cause, qu'il soit clair que pour les raisons exposées ci-dessus, la C.N.T. n'accepte ni pacte social, ni compromis historique d'aucune sorte, dicté par des considérations étrangères aux intérêts profonds des travailleurs. Le seul pacte qu'accepte la C.N.T., c'est celui qu'elle passe avec les travailleurs pour rendre compte de ses activités.

STRATÉGIE REVENDICATIVE:

C'est pour les raisons exposées ci-dessus que la C.N.T. élabore en ce moment dans chacun de ses

syndicats un ensemble de revendications économiques et sociales, lui permettant d'être en profonde synchronisation avec les luttes ouvrières.

La C.N.T. tend à généraliser la stratégie revendicative, évitant, avec la parcellisation par branche industrielle, la division de la revendication globale de la classe ouvrière. Dans le même temps, la C.N.T. soulignera la nécessité de lutter pour des revendications non éphémères et récupérées immédiatement par le système: elle luttera pour la diminution de la durée hebdomadaire du travail, pour l'amélioration des conditions de travail. La C.N.T. appuiera les campagnes contre la vie chère. Elle exigera la pratique d'un contrôle ouvrier dans l'entreprise, sans cogestion, car la classe ouvrière n'a pas à aider les capitalistes à gérer leurs entreprises. La finalité de la C.N.T. est l'autogestion, ce qui signifie la socialisation de la richesse produite, par les travailleurs, sans que la suppression du patronat des entreprises capitalistes entraîne l'instauration de la gestion par l'état.

Pour conclure ce communiqué, la C.N.T. déclare clairement qu'elle apparaîtra pleinement publiquement, avec les droits inaliénables qui sont les siens, au moment même où les sujets actuellement objets de conversations privées, deviendront des réalités reconnaissant et établissant les droits de tous les citoyens. Bien évidemment la C.N.T. ne se tiendra pas en marge des luttes visant à obtenir cet objectif.

NOUVELLES BRÈVES

L'EGLISE EN CLASSE OUVRIÈRE:

C'est sur ce thème que la J.O.C. a tenu un important *Conseil National* à Lyon les 12 et 13 novembre. Assistaient à cette réunion les représentants de la C.G.T., de la C.F.D.T., du S.G.E.N., des *Jeunesses communistes*, du P.C., du P.S., du P.S.U., des *Radicaux de Gauche*, de la *Confédération syndicale des familles*, etc.

Dans son discours de clôture le Président Lechevin, devait déclarer: *«La J.O.C. se réjouit de l'accord national des partis de gauche, signataires du programme commun, pour les élections municipales».*

Ainsi, après avoir investi le P.S., l'Eglise entend-elle prendre une place plus officielle au sein de l'Union de la Gauche.

Lessive à la C.F.D.T.:

La C.F.D.T. a entamé un débat interne que son Secrétaire général semble vouloir conclure par la liquidation de certains groupes gauchistes et en particulier de ceux qu'anime la L.C.R. de Krivine, vertement qualifiés de *«cléricaux-marxistes»* qui *«débitent une leçon apprise auprès d'universitaires en mal de prosélytisme».*

Cette invective anti-cléricale viserait, entre autres, la fraction de la Ligue militant au S.G.E.N. qui, une fois épuré, pourrait bénéficier d'un meilleur accueil dans le monde enseignant traditionnel.

POUR LA C.N.T. D'ESPAGNE
LA SOUSCRIPTION CONTINUE

Adresser les fonds à:

Claude ROUYER, 6 rue du Coteau - 44100 Nantes - C. C. P. Nantes 3894-46 V -

---

LES ENVAHISSEURS: ROBERT CHAPUIS PASSE DES AVEUX COMPLETS (suite)...

"Des hauts prélats momifiés aux curés guérilléros, des attardés du Syllabus aux découvreurs de marxisme et de psychanalyse, le clergé catholique somnolant se transforme en cohue pensante".

Louis MERCIER-VEGA ***(1)****.*

2- QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES:

Responsable «loisirs» en 1955, puis «universitaire», puis secrétaire général adjoint de la *Jeunesse étudiante chrétienne* (J.E.C.) fin 1956, dans le même temps animateur de la commission «enseignement» de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française* (A.C.J.F.), enfin membre du bureau de l'U.N.E.F. en 1955, Robert Chapuis **(*)** retrace en une quarantaine de pages l'histoire sommaire des divers organismes d'action catholique.

L'A.C.J.F. ET SES MÉTASTASES:

L'A.C.J.F. fut fondée en février 1886, sous le patronage du comte Albert de Mun, au temps du pontificat de Léon XIII (1878-1903). Son objectif est d'instaurer un «ordre social chrétien». Chapuis en dit, non sans bienveillance: *«Ce catholicisme social a certainement contribué à limiter le poids des tendances monarchistes, mais sa doctrine de collaboration de classe l'a empêché de jouer un rôle social important»* ***(2)****.*

Après la création en France de la *Jeunesse ouvrière chrétienne* (J.O.C.) en 1926 et de cercles chrétiens à base socio-professionnelle, l'A.CJ.F. est restructurée en 1929 et spécialisée en cinq branches: J.O.C., J.E.C., J.A.C. (paysans), J.M.C. (marins) et J.C. devenue ensuite J.I.C. (I. pour indépendante). Les caractéristiques n'ont pas varié: *«Fidélité au Saint-Siège, sens social, souci de la collaboration dans l'ordre international, effort toujours plus tendu vers l'apostolat»* ***(3)****.*

La C.F.T.C. était instituée depuis 1919.

La vague d'enthousiasme d'après la Libération favorisa tous les mouvements, donc ceux d'action catholique. C'est l'époque de la grande réconciliation, du «retroussons nos manches, ça ira mieux!» et l'A.CJ.F. se retrouve pour quelque temps aux côtés des jeunesses communistes et des jeunesses socialistes dans l'*Union patriotique des organisations de jeunesse*. En effet *«à travers leurs organisations, les catholiques entendent participer à part entière à la fondation d'une d'une nouvelle société»* **(4)**.

L'enthousiasme s'éteint comme ailleurs, mais toutes les graines ne sont pas perdues. D'anciens jocistes se fondent dans le M.P.F. *(Mouvement populaire des familles)* qui **(5)**, en 1947, donnera deux rameaux, l'un minoritaire créant le M.L.O. *(Mouvement de libération ouvrière)* dont la plupart des membres iront ensuite à l'A.C.O. *(Action catholique ouvrière)* fondée en 1950, l'autre majoritaire créant le M.L.P. *(Mouvement de libération du peuple)* qui, avec la Nouvelle gauche, formera l'U.G.S. dont la fusion avec le P.S.A. et des dissidents du P.C. donnera le P.S.U.

Entre temps, à partir de 1948, la J.E.C. s'efforcera avec succès de noyauter l'U.N.E.F. **(6)**.

(*) Voir «L'Anarcho-Syndicaliste», n°9 octobre 1976.

(1) Louis Mercier-Véga, *Les Eglises latino-américaines et la Société*, INTERROGATION n° 8, septembre 1976.

(2) Robert Chapuis, op. cit., p. 42. **(3)** Ibid., p. 43. **(4)** Ibid., p. 49.

(5) Chapuis est plutôt flou à propos du M.P.F. Georges Hourdin *(Catholiques et Socialistes*, Grasset, 1973) nous renseigne mieux: des adultes venant de la J.O.C. ont fondé la L.O.C. *(Ligue ouvrière chrétienne)* en 1935 et... *«Pendant la guerre, les conditions de vie des familles étaient devenues plus difficiles, cette ligue devient le mouvement populaire des familles (M.P.F.) en 1941»*. C'est tout de même gênant ce mouvement populaire des familles juste au moment où triomphait la devise *Travail Famille Patrie*.

(6) Voir aussi sur cette question: Claude Neuschwander, *Patron Mais...*, Seuil, 1975, chapitre 2, p. 47 à 54.

Mais avant d'entrer de plein pied dans les trente dernières années revenons sur certaines données historiques que Chapuis se contente d'effleurer ou fait semblant d'ignorer.

UNE FINE ÉQUIPE

Donc l'A.C.J.F. fut fondée sous le patronage du comte Albert de Mun (1841-1914). Ce personnage mérite d'être suivi d'un peu plus près, ainsi que certaines de ses fréquentations. En 1871, «traumatisé» paraît-il par la Commune, il avait créé avec le marquis de La Tour du Pin les *Cercles catholiques d'ouvriers*.

Député catholique du Morbihan il avait, à la Chambre, *«salué dans son aurore la contre-révolution naissante»* **(7)**. A Chartres, en 1878, à l'occasion du congrès de l'*Union des œuvres catholiques ouvrières*, il fit cette déclaration dans la droite ligne du Syllabus et qui résume clairement les positions fondamentales du catholicisme social: «Non, non, nous ne sommes pas et nous ne serons jamais des socialistes... Le socialisme c'est la révolution logique, et nous sommes la contre-révolution inconciliable. Il n'y a rien de commun entre nous, mais entre ces deux termes il n'y a plus de place pour le libéralisme» **(7)**.

Quelques mois avant l'A.C.J.F., l'*Union internationale catholique d'études sociales* est créée à Zurich en 1884, avec la bénédiction effective de Léon XIII. La France y est représentée par Albert de Mun, La Tour du Pin et Léon Harmel. Ce sont les travaux de l'U.I.C.E.S. qui permettront l'élaboration de l'encyclique *Rerum novarum* promulguée en 1891.

Les bons pères dominicains peuvent prétendre que *«ce texte est trop souvent utilisé, à contre-sens, pour justifier la propriété capitaliste»***(8)**, ils ne nous empêcheront pas d'y lire que l'ouvrier *«doit fournir intégralement et fidèlement le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité»* **(9)**. Comme s'il pouvait se conclure un contrat libre et conforme à l'équité entre d'une part ceux qui sont contraints pour subsister de vendre leur force de travail sur le marché et, d'autre part, ceux qui tirent profit (plus-value) de cette nécessité. L'argument du contrat libre est l'argument classique du capitalisme que ces messieurs rejettent dans leurs déclarations de principes et appuient dans les faits.

Et plus loin, toujours pour l'ouvrier: *«il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne. Ses revendications mêmes doivent être exemptes de violence et ne jamais revêtir la forme de séditions. Il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes»* **(9)**. Donc Léon XIII obligeait au respect des fortunes et de ceux qui les possèdent... sans justification. Ainsi soit-il. Décidément les exégètes dominicains valent bien leur pesant de cacahuètes.

Pas le moins du monde pervers, Albert de Mun et La Tour du Pin élaborent sur ces bases la doctrine corporatiste fondée sur le principe, «dépassant» la lutte des classes, d'organisation d'une profession telle que toutes les catégories sociales lui appartenant (dont les employeurs) «participent» à la réglementation. La corporation est alors une institution d'ordre public ayant pouvoir de décision et de discipline dans les domaines social, économique et éventuellement politique. Par un incompréhensible effet du hasard (à moins que Satan ait accordé les violons) cette belle construction idéologique s'est trouvée à la convenance de Mussolini **(10)**, Franco et Salazar, c'est-à-dire du fascisme.

De son côté Léon Harmel s'efforça d'installer une «usine chrétienne»: *«...Dès 1885 il institue un supplément familial de salaire, en 1893 un conseil d'usine - remarquable anticipation des actuels comités d'entreprise - où les ouvriers étaient représentés par des ouvriers élus»* **(11)**. Pas étonnant que les comités d'entreprise sentent tant le fagot.

(7) Cité par E. Poulat, Intégrisme, Encyclopaedia Universalis.

(8) *«Economie et Humanisme»*, op. cit., Encycliques sociales.

(9) Cité par A. Lapeyre, *Encyclique*, Encyclopédie Anarchiste.

(10) Giuseppe Botai, ministre des corporations et de l'économie nationale, *L'expérience corporative*, Nouvelles Editions Latines, 1932.

(11) *«Economie et Humanisme»*, op. cit., Catholicisme social.

UN ACTE DE FOI

On ne trouve donc que des fées Carabosse autour du berceau de l'A.C.J.F. et de ses métastases. La C.F.T.C. ne fut pas mieux nantie, liée statutairement à *Rerum novarum* jusqu'en 1945.

Il est un peu trop facile d'affirmer qu'on s'est débarassé de ces tares en un tournemain, l'espace d'un congrès plus quelques colloques. *«Je suis déconfessionnalisé, tu es décléricalisé, nous sommes décorporatisés parce que nous l'avons décidé; il faut nous croire parce que nous vous le disons».*

Quant on n'est pas du tout porté vers l'acte de foi, la prudence conseille d'aller y regarder d'un peu plus près.

(A suivre)

Marc PRÉVOTEL.

Prochain article: III- Eléments d'anthropologie religieuse.

ERRATUM: Le titre exact de la brochure de Maurice Joyeux citée dans l'article précédent est *Autogestion-gestion directe-gestion ouvrière.*

PLIOUTCH À SAINT-NAZAIRE...

Le mathématicien russe arraché aux prisons psychiatriques d'U.R.S.S. à la suite d'un mouvement international de protestation a notamment déclaré, au cours d'une réunion avec les travailleurs de la S.N.I.A. à Saint-Nazaire:

«Le chômage existe aussi en U.R.S.S. même s'il atteint un pourcentage moins élevé qu'en Occident... *Comme ingénieur en mathématiques, je gagnais 1.200 F. Les gens s'en tirent en volant, en volant au kolkhose, à l'usine... Il n'y a qu'à l'école qu'on ne vole pas... Parce qu'il n'y a rien... Ceux qui ne volent pas, font partie des couches supérieures de l'appareil bureaucratique. Ils ont des salaires plus élevés, bénéficient d'avantages, ont des magasins réservés...*

Ceux qui considèrent que ce qui se passe là-bas, c'est le communisme discréditent le socialisme et l'idée d'une société sans classes. L'exploitation des travailleurs est plus forte en U.R.S.S. qu'en Occident. Si l'on suit Lénine, l'Etat socialiste ne doit être qu'une période de transition, le relais étant pris par les syndicats et le mouvement ouvrier. En U.R.S.S. les syndicats non aucun rôle en ce qui concerne les grèves, les salaires, la répartition des biens. Lénine a dit que l'Etat est un cancer de la société et qu'il doit disparaître, mais au lieu de cela nous voyons l'appareil policier et bureaucratique militaire se renforcer...».

Quant aux déclarations du P.C.F. concernant les libertés, Plioutch, citant Marx, déclare qu'on ne juge pas sur les paroles mais sur les actes:

«Si le P.C.F. prend des positions concrètes, ce sera une preuve de la véracité de ses déclarations».

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
Nouvelle Série - Mensuel
Prix: le numéro 2,00 F
Abonnement 10 numéros: 20,00 F Abonnement de soutien: 50,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES
CORRESPONDANCE : Serge MAHE, 12, rue du Danube 44800 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES